

Du registre aux délibérations du *Conseil Communal*, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 27 avril 2023

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président,
M. STREBELLE, Mme HUBEAU et Mme SCULIER, Echevins,
M. PATERNOTTE, Mmes LIEGEOIS et RENARD, MM. RASSART, NIEZEN,
Mmes BROHEE, FACQ et GALLEMAERS et M. THYS, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,
Mme MAENHOUT, Directrice générale f.f.

Excusés : Mmes SCULIER, HUBEAU, BROHEE et FACQ.

OBJET : Vente de moellons (50€/m³) - Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Attendu que pour en éviter le stockage au Hangar Ruisbroek, le Collège communal propose au public et au personnel communal la vente de moellons au prix de 50 €/m³ ;

Considérant que nous disposons de 1 m³ de moellons ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 8 voix pour et 1 abstention,

Article 1^{er} : D'approuver la vente des moellons pour le prix de 50 €/m³.

Article 2 - : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Receveur Régional.

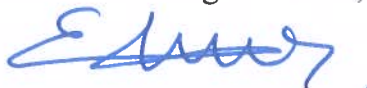
En séance à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale f.f.,

(s) S. MAENHOUT

La Directrice générale f.f.,



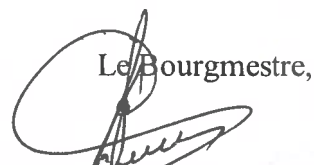
S. MAENHOUT

POUR EXPEDITION CONFORME,



Le Président,

(s) A. Desmarlières

Le Bourgmestre,

A. DESMARLIERES

